

**Corrections aux notes de références  
indiquées dans le mémoire**

Les notes de référence qui accompagnaient le mémoire déposé à la Commission par l'Afeas régionale de Québec-Chaudière-Appalaches, avaient été consignées à partir de documents – papier.

Lors de la transcription électronique de ces données, les références en ont été modifiées.

Voici comment il faudrait maintenant les lire :

- <sup>1</sup> [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca): L'Afeas en 2000-2001, p. 13-14
- <sup>2</sup> [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca): L'Afeas en 2002-2003, p. 1. Propositions 12-13
- <sup>3</sup> [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca): L'Afeas en 1999-2000, p. 16-17
- <sup>4</sup> [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca): L'Afeas en 2004-2005, p. 7
- <sup>5</sup> [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca): Mémoire sur l'égalité : Afeas 2005, p.8-10, p.18
- <sup>6</sup> [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca): L'Afeas en 2002-2003, p.1, Proposition 6
- <sup>7</sup> [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca): L'Afeas en 2003-2004, p. 26-29

Th. G. Légaré, présidente  
Afeas Région Québec-Chaudière-Appalaches

27 mars 2007